

fructueuse et s'affranchir des subsides qu'elle avait promis. Il n'en fut rien.

Le duc de Choiseul, alors Ministre des affaires étrangères, voulait, à quelque prix que ce fût, donner la loi en Suède ; ayant échoué dans son dessein, sous les derniers états, il tenta de régner sous le nom même de Frédéric Adolphe ; il conçut le plan le plus hardi, ce fut de rendre au roi toute l'autorité que sa couronne avait perdue, et de détruire le sénat, que le parti favorable à l'Angleterre et à la Russie avait composé de membres contraires aux intérêts de la France.

Pour effectuer un pareil dessein, il fallait une nouvelle diète ; les sénateurs, jaloux de se maintenir dans leurs places, se seraient opposés à une convocation qui pouvait amener leur destitution ; le roi n'était pas assez puissant pour assembler les états, malgré le vœu du sénat, il était donc nécessaire de faire naître une occasion assez importante, pour contraindre le sénat de convoquer une diète extraordinaire.

On va voir quelles étaient les ressources de la politique du ministre de France, et juger de son ascendant à la cour de Suède. Il détermina le roi à notifier au sénat, « que, touché » des taxes pesantes dont ses peuples étaient surchargés, son » intention était que les états fussent convoqués, et que si le » sénat s'opposait à cette convocation, il se démettait de la » royauté et défendait qu'il fût fait usage de son nom dans » les résolutions des états. »

Une déclaration aussi inattendue déconcerta les sénateurs ; ils connaissaient l'attachement du peuple pour le roi. Ils essayèrent d'abord de le faire changer de résolution, mais il insista pour avoir une réponse dans les vingt-quatre heures.

Le surlendemain, le roi se transporta au sénat et demanda une réponse décisive ; on lui objecta l'impossibilité d'exa-